

Le 3 avril 2020, s'est déroulée

la réunion avec le Préfet du Morbihan.

Tout d'abord, un point sanitaire : sont dénombrés 372 cas de COVID-19 dans le Morbihan. Nous déplorons 32 décès. Et, fait suffisamment rare pour être signalé, l'hôpital privé travaille en collaboration avec l'hôpital public.

Concernant la protection de chacun contre la maladie, les difficultés dans l'approvisionnement des masques ont été abordées. Or, tout le monde réclame des masques. La région s'organise pour faire fabriquer localement des masques.

Un guide de bonnes pratiques dédié aux professionnels du BTP, qui reçoit l'assentiment de la FFB et de la CAPEB, va être diffusé. Il reprend notamment les garanties suffisantes de protection contre le coronavirus.

Pour aider les producteurs, la région met en place la plateforme Terre et Mer. Les producteurs pourront alors livrer les particuliers.

La question de la facturation des honoraires des experts-comptables a été abordée. M. Kerdat, Président de l'ordre des experts-comptables de Bretagne, souligne que ses confrères sont débordés, à la limite du burn-out tant le travail et les sollicitations des clients sont fortes. Il est normal de facturer dans une limite raisonnable.

Concernant les demandes de chômage partiel des bugs ont été constatés dans la transmission des codes et le traitement des dossiers. Le site Internet et les équipes de la DIRECCTE sont très sollicitées. Il faut savoir deux choses : même si les dossiers arrivent après le délai de 30 jours, ils ne seront pas refusés ; les salaires calculés ne seront pas justes, il y aura des régularisations à faire sur la période suivante.

S'agissant des assureurs, il est possible de demander une baisse des primes. Par exemple, dans le secteur du transport, demander une baisse car les camions sont à l'arrêt.

La question du remboursement des pertes d'exploitation par les assureurs a été posée. A ce jour, les assureurs considèrent que s'ils remboursent, ils seront ruinés. Ils ne peuvent courir ce risque.

Alors, que faire pour les entreprises qui ont perdu leur CA ?

Claude pense que le coût de remboursement des pertes d'exploitation des entreprises françaises serait d'environ 70 milliards €. Parallèlement, le montant des cotisations d'assurance payées par les entreprises pour garantir le risque de perte d'exploitation s'élève à environ 70 milliards €. Il suffirait de geler une année. En tout état de cause, les entreprises demanderont le remboursement de leur prime pour perte d'exploitation.

En effet, les artisans et les commerçants ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas indemnisés au titre des pertes d'exploitation alors qu'ils payent une assurance.

Les entreprises ont de plus en plus de difficultés financières. Le paiement des salaires s'annonce compliqué. Elles veulent négocier avec leurs banques. Ces dernières répondent qu'elles analyseront les dossiers avec bienveillance mais pour les entreprises qui avaient déjà des difficultés avant la crise, il n'y aura pas de soutien.

Les banques demandent beaucoup de pièces pour constituer les dossiers d'aide. Elles vont réduire leur demande de justificatifs.

Pour aider les entreprises, comme en Allemagne, on peut, plutôt que de décaler le paiement des charges sociales et fiscales, envisager de les annuler dans le cadre d'une procédure simple.

Les autres points :

Les horticulteurs vont pouvoir reprendre le travail, sous réserve. Ils vont organiser un service de livraison.

La gendarmerie et la police procèdent à des rondes régulières pour lutter contre les cambriolages.

Les offres d'emploi ont baissé de 16%.

Claude regrette que La Poste ne soit pas plus efficace. Il y a des efforts à faire dans la distribution du courrier.

Il est question que les vacances scolaires vont être reculées de 3 semaines.